Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

Créteil Marais PFC

Mars 2009

La fin de la nuit à Créteil PFC

Après la construction de la PFC de Moissy Cramayel, tout le monde était conscient que Coliposte n'allait pas se priver d'y intégrer le trafic de Créteil Marais. Evidemment, de nombreuses questions en ce sens étaient posées à qui de droit. Mais à chaque fois la réponse était la même : « les agents de Créteil n'avaient pas de bile à se faire ». C'était faux et archi-faux ! La preuve nous a été donnée aux CDSP nationale et départementale du 12 février 2009. Le matin, Coliposte annonçait la bonne nouvelle aux Organisations syndicales et l'après midi c'était au tour de la DOT Colis Ile de France de confirmer le départ du TG1 de Créteil à Moissy. Plus de 80 agents impactés. Qui dit fermeture ou transfert d'activité dit bouleversements professionnels et/ou familiaux. Voire plus.

■ Le pot aux roses ou vraie chronique d'une mort annoncée !

Ce n'était pas un scoop mais on avait tous du mal à avaler la grosse pilule. Qui plus est, le calendrier de mise en œuvre était serré, plus que serré. En deux mois et demi tout devrait être bouclé, avec un départ fixé au 30 avril 2009. Du coup, des dates de plénières et bilatérales étaient prises avec le directeur de la Plate-forme qui invitait les OS à venir négocier un accord. Après un démarrage laborieux mais serein, les propositions des uns et des autres ont été émises.
Comme Coliposte ne fait jamais rien à moitié, il fallait se méfier. Et on avait tous raison d'être méfiants. Telle ne fut pas notre surprise d'apprendre l'existence d'un document officiel de Coliposte annonçant la fermeture totale de la PFC de Créteil Marais au 31 décembre 2009. Prise au dépourvu la direction a crié au scandale, à la manipulation, voire à une falsification. N'empêche qu'il y avait anguille sous roche. Il y avait bel et bien tromperie sur la marchandise. Les agents ont tous été choqués, consternés par cette affaire on ne plus malhonnête. Toutes les interrogations étaient permises et du côté du personnel et du côté des syndicats.

■ Gros mensonges…

Comment mettre en doute la bonne foi d'un syndicaliste qui a fait son devoir en divulguant le document en question ? C'était donc légitime pour l'ensemble des Organisations syndicales de demander un démenti de Coliposte et surtout d'obtenir des garanties sur la pérennité du site jusqu'à au moins fin 2010. Tant que l'on ne savait pas réellement s'il s'agissait uniquement du transfert du TG1 ou bien de la fermeture complète du site, on ne pouvait plus continuer à négocier quoique ce soit.

■ …Et Petite faute !!!

Vu la gravité de la situation, de la tournure des événements, Coliposte a dû dépêcher un de ses directeurs pour nous recevoir à la DOT Colis IDF en présence du directeur de la PFC le mercredi 4 mars 2009. Après quatre heures de discussions, et bien entendu après maintes vérifications sur l'Intranet de Coliposte, la Direction a fini par avouer qu'elle avait commis une faute. Il s'agit « *d'un document non maîtrisé qui a été mis sur Intranet* », a dit Patrice LEDUC, directeur des Projets et méthodes à Coliposte. C'était donc un document de travail qui a été modifié, retouché et non validé…. En gros, le transfert du TG2 de Créteil n'est pas envisagé. Oui mais jusqu'à quand ? Coliposte ne veut pas s'engager sur un délai parce que pour eux « *c'est l'activité qui conditionne le schéma directeur* ». Alors restons vigilants et mobilisés !

■ Reprise des négociations

Ces trois heures n'ont pas été infructueuses. Loin de là ! Outre le mea culpa de Coliposte qui a au moins détendu l'atmosphère, on a fini par redémarrer les négociations. Tout de suite après, nous avons décidé, toutes OS confondues, de continuer les discussions après quelques minutes de pause.

La direction locale nous a fait une première synthèse des propositions émises au cours des dernières bilatérales. En tout cas, les premières réponses ne sont pas satisfaisantes au vu des revendications de la CFDT. Partant de « l'accord de Moissy PFC », la DOT ne veut discuter que sur une « ***prime de mobilité*** » qu'elle a fixé à 1750€ modulables. C'est à dire 1750€ pour un départ en Mars, 1500€ pour un départ du 1er au 14 avril et 1250€ pour un départ du 15 au 30 avril 2009. Si la « prime de mobilité pour tous » a du sens, son montant est à revoir très fortement à la hausse. Quant à sa « modulation » c'est non et mille fois non !

■ Sursaut syndical en vue

Toutes les organisations syndicales se retrouveront en intersyndicale à la PFC le lundi 9 mars à 14 heures pour discuter des suites à donner. L'enjeu de cette réunion est d'une importance capitale. Et pour cause ! Il s'agit de l'avenir des tous les colipostiers qui est engagé.

Voici l'essentiel des revendications de la CFDT lors de la dernière bilatérale :

Mobilité géographique	250€
Indemnité kilométrique	60€/km
Prime de transfert	2000€
Perte 2 nuits sur 4	3000€
Perte de brigade	500€
Perte de brigade autres nuits	1000
Prime contact public	BRH
Indemnité de déménagement	BRH
Indemnités de nuit	100% pendant 24 mois
Le financement des permis	
Prise en charge de stage de recyclage pour les chauffeurs poids lourds en vue d'une intégration de la DOTT	
Des facilités de réorientation au sein du Groupe La Poste y compris sur des grades supérieurs.	

Sur toutes ces demandes, nous attendons des réponses concrètes.

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !

NOM (M., Mme, Mlle) …….. Prénom …….. Date de naissance .....
Adresse personnelle .....
Code postal ..... Ville .....
Etablissement ..... Ville .....
Niveau de fonction ..... Statut : ❑ Droit Privé, ❑ ACO, ❑ Fonctionnaire :
Indice brut .....
Salaire annuel net imposable……Euros

J'adhère au syndicat CFDT SF3 C, affilié à la Fédération de Communication, Conseil et Culture.

Ma cotisation sera égale à 0,75 % du salaire annuel net imposable.
❑ J'accepte un paiement automatisé des cotisations tous les mois et je joins un relevé d'identité bancaire ou postal.

Date…… Signature : ……

CFDT SF3C, 64 rue de Saintonge 75003 Paris. tél. :01 40 29 82 00 Fax : 01 40 29 82 10